

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÈRE — TUNISIE
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires au journal.
Les manuscrits non insérés seront rendus.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

PARTIE NON OFFICIELLE

Echos et Nouvelles DE LA PRINCIPAUTÉ

S. A. S. le Prince Albert I^{er} est arrivé samedi dernier dans la Principauté sur son yacht *Princesse-Alice*.

La population monégasque avait préparé, en l'honneur de cet heureux événement, une réception brillante par laquelle se manifestait son respectueux et fidèle attachement pour la personne de son Souverain. Les façades des maisons de Monaco, de Monte Carlo et de la Condamine étaient pavoisées de nombreux drapeaux aux couleurs nationales et toutes les Sociétés s'étaient réunies pour élever, à l'entrée de l'avenue de la Porte-Neuve, un superbe arc de triomphe. Sur les deux pylones étaient disposés les écussons des Sociétés. Une large banderolle rouge portait l'inscription : « Les Sociétés Monégasques à Albert I^{er} ». Au milieu de l'avenue de la Gare, tendu d'un côté à l'autre de la large voie, un étendard aux couleurs monégasques portait les respectueux souhaits de bienvenue du Sport Automobile et Vélocepedique Monégasque à son Président d'honneur. Enfin les navires actuellement ancrés dans le port avaient tenu à s'associer à l'allégresse de la population en arborant leur grand pavois.

Les Monégasques, une grande partie de la population stationnaire et un grand nombre d'étrangers s'étaient massés, dès deux heures, sur le parcours que devait suivre le cortège et particulièrement aux approches du port et sur la place d'Armes. Sur le magnifique quai du port, Son Exc. le Gouverneur Général, entouré des personnalités officielles, se tenait dans l'espace réservé par le service d'ordre pour saluer Son Altesse Sérénissime au débarcadère.

Le yacht *Princesse-Alice*, commandé par M. le capitaine de frégate d'Arodes de Peyriague, a doublé la pointe du rocher de Monaco à 3 heures exactement. Immédiatement et tandis que, de la batterie du Palais, était tirée la salve réglementaire de 21 coups de canon et que les cloches sonnaient à la volée, M. le lieutenant de vaisseau Jeannel, capitaine du port, s'est dirigé dans une embarcation au devant du navire princier et est allé saluer le Souverain à l'entrée des eaux intérieures. La *Princesse-Alice* est ensuite venue s'ancre à son corps mort. Son Altesse Sérénissime, accompagnée de son aide de camp, M. le lieutenant de vaisseau Bourée et de son secrétaire particulier, M. Fuhmeister, a pris place dans une baleinière qui a rapidement accosté le quai.

Le Prince, respectueusement salué par tous les assistants, met pied à terre. Les clairons sonnent aux champs et les carabiniers, sous les ordres du lieutenant Messagier, présentent les armes. Son Altesse Sérénissime daigne s'entretenir quelques instants avec les principales personnalités pré-

sentes, puis, au milieu des acclamations de la foule, prend place dans son landau, ayant à son côté M. le comte de Lamotte d'Allogny et, en face d'Elle, M. le lieutenant de vaisseau Bourée et le capitaine de Juniac.

Dans la deuxième voiture prennent place S. Exc. le Gouverneur Général, M. le Secrétaire Général, M. le colonel Bellando de Castro et M. le Maire de Monaco.

La voiture princière est saluée, à son arrivée sur la place d'Armes, par l'*Hymne Monégasque*, joué par la musique de la « Philharmonique ».

Sous l'arc de triomphe dressé à l'entrée de l'avenue de la Porte-Neuve, Son Altesse Sérénissime fait arrêter sa voiture. M. Félix Gindre, doyen des Présidents des Sociétés, exprime, au nom de toutes les Sociétés, dont les Bureaux sont réunis, des vœux de respectueuse bienvenue à l'adresse du Souverain. Le Prince répond qu'il est très touché de cette manifestation et daigne charger M. Gindre d'exprimer ses remerciements à toutes les Sociétés.

Au milieu des vivats de la foule, le cortège gagne, par l'avenue de la Porte-Neuve, la place du Palais où les honneurs sont rendus par les Carabiniers sous les ordres du colonel Lemoël, et pénètre dans l'antique demeure des Grimaldi.

Conformément à la décision Souveraine publiée dans le dernier numéro du *Journal de Monaco*, un service funèbre a été célébré, dimanche, à la Cathédrale, à la mémoire de S. M. Carlos I^{er}, Roi de Portugal, et du Prince Royal.

L'église avait été entièrement tendue de noir et ornée d'écussons et de faisceaux de drapeaux aux couleurs portugaises voilées de crêpe. Deux catafalques, l'un, au chiffre du Roi, drapé de noir et surmonté de la couronne Royale, l'autre drapé de blanc, avec le chiffre du Prince Royal, avaient été dressés dans le transept, en face du sanctuaire.

S. A. S. le Prince, encore trop souffrant pour assister à la cérémonie, s'était fait représenter par M. le Comte de Lamotte d'Allogny, Chef de Sa maison.

A 11 heures, Sa Grandeur M^{gr} l'Evêque, accompagné de M^{gr} Guyotte, Vicaire Général, est allé recevoir à la porte de l'église le Représentant du Prince, qui est arrivé en même temps que S. Exc. le Gouverneur Général.

Le Comte de Lamotte d'Allogny a pénétré dans le chœur, où se trouvait déjà M. le Baron Garin de Cocconato, Consul de Portugal, accrédité à Monaco.

En haut de la nef, en face du sanctuaire, a pris place à son fauteuil S. Exc. le Gouverneur Général, ayant à sa droite M. de Lattre, Secrétaire d'Etat, et M^{me} la Comtesse Gastaldi, Dame du Palais; à sa gauche, S. Exc. le Comte Balny d'Avricourt.

Venaient ensuite les Membres de la Maison Militaire et Civile du Prince, les Conseillers d'Etat, le Maire de Monaco, le Vice-Président

du Tribunal Supérieur, les fonctionnaires du Gouvernement, les magistrats du Tribunal Supérieur et de la Justice de Paix, les Membres du Conseil de Fabrique, les représentants de la Société des Bains de Mer, les Membres de la Commission Communale et les fonctionnaires et employés des différents services ainsi que le bureau et les membres du Syndicat d'Initiative. MM. les Consuls accrédités à Monaco avaient pris place à leur siège ordinaire, dans le transept à droite de la nef.

Une foule considérable se pressait dans la Cathédrale, associant ainsi la population à la manifestation de deuil ordonnée par Son Altesse Sérénissime.

La messe a été dite par M^{gr} Guyotte. Sa Grandeur M^{gr} l'Evêque, en cappa magna, présidait la cérémonie et a donné l'absoute.

La maîtrise de la cathédrale et l'orchestre du Casino, sous la direction de M. l'Abbé Perruchot, ont exécuté au cours de la cérémonie un superbe programme de musique sacrée.

M. le comte Léonce-Odon-Charles d'Orémieux, premier aide de camp de Son Altesse Sérénissime, est décédé lundi, 10 de ce mois, en son domicile, cours Raoul, à Meaux. Il était âgé de 70 ans.

Le comte d'Orémieux, capitaine en retraite de l'armée française, était officier de l'Ordre de Saint-Charles. Il était en outre chevalier de la Légion d'honneur et titulaire de nombreux autres ordres.

Atteint de paralysie et de cécité partielles, M. d'Orémieux s'était retiré à Meaux.

Selon la volonté qu'il avait formellement exprimée, ses obsèques n'ont revêtu aucun caractère de solennité. Le corps a été transporté à Paris au Père-Lachaise pour y être incinéré.

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

Dans ses audiences des 13 et 14 février 1908, le Tribunal Supérieur a prononcé les condamnations suivantes :

T. L.-J., né à Castelnuovo-Serivia (Italie), le 5 février 1858, cocher, demeurant à Monaco, six jours de prison pour outrage aux agents de la force publique et rébellion, 11 francs d'amende pour tapage injurieux et 1 franc d'amende pour ivresse manifeste.

M. E.-A., né à Nantes (Loire-Inférieure), le 8 mai 1866, colporteur, sans domicile fixe, six jours de prison et 16 fr. d'amende, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

Pour infraction aux Ordonnances sur les voitures automobiles :

V. C., né à Coupiac (Aveyron), le 10 octobre 1869, chauffeur, demeurant à Nice, 100 francs d'amende ;

De P. A., né à Paris, le 8 juillet 1864, rentier, demeurant à Nice, 25 francs d'amende, pour complicité ;

G. L., né à Paris, le 6 juin 1862, chauffeur, demeurant à Nice, 100 francs d'amende ;

M., né à Kingstown (Amérique), le 5 août 1852, rentier, demeurant à Nice, 25 francs d'amende, pour complicité.

Pour mise en vente de lait falsifié :

M. J., né à Cherasco (Italie), le 3 avril 1869, laitier, demeurant à La Turbie, 16 francs d'amende. Le patron déclaré civilement responsable ;

B. J., né à Vernante (Italie), le 25 janvier 1861, laitier, demeurant à La Turbie, 16 fr. d'amende ;

G. M., né à Tende (Italie), le 1^{er} avril 1877, laitier, demeurant à Monaco, 30 francs d'amende ;

Q. J., né à Montanera (Italie), le 3 juin 1872, laitier, demeurant à Monaco, 30 francs d'amende ;

F. A., épouse de C. A., née à Gênes (Italie), en octobre 1881, laitière, demeurant à Laghet, 5 fr. d'amende. Le mari déclaré civilement responsable ;

P. M., épouse de M. T., née à Asti (Italie), le 23 mars 1867, laitière, demeurant à La Turbie, 16 francs d'amende. Le mari déclaré civilement responsable ;

S. A., né à Tende (Italie), en 1884, laitier, demeurant à Beausoleil (Alpes-Maritimes), 30 fr. d'amende ;

G. M.-J., épouse de C. R., née à La Trinité-Victor (Alpes-Maritimes), le 16 août 1867, laitière, demeurant à Laghet, 5 francs d'amende. Le mari déclaré civilement responsable ;

C. M.-M., épouse de L. V., née à Canelli (Italie), le 20 février 1884, laitière, demeurant à Saint-Laurent d'Eze, 16 francs d'amende. Le mari déclaré civilement responsable ;

F. L., née à Busca (Italie), le 5 mai 1857, laitière, demeurant à Monaco, 16 francs d'amende. Son patron déclaré civilement responsable ;

G. J., né à Trinità (Italie), le 19 juillet 1861, laitier, demeurant au quartier des Salines (Turbie), 100 francs d'amende. Prescrit l'insertion du jugement, par extrait, dans deux journaux de la Principauté.

La Vie Artistique

LA SAISON LYRIQUE A MONTE CARLO

REPRÉSENTATIONS D'OPÉRAS

SOUS LE HAUT PATRONAGE DE

S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

L'Or du Rhin, poème et musique de Richard WAGNER.

— *Distribution* : Flosshilde, M^{lle} BAILAC ; Woglinde, M^{lle} LORMONT ; Wellgunde, M^{lle} VELDÉ ; Erda, M^{me} DESCHAMPS-JEHIN ; Fricka, M^{lle} MALLY BORGA ; Freia, M^{lle} MALE TALAISSI ; Loge, M. VAN DICK ; Albéric, M. BOUVET ; Wotan, M. NIVETTE ; Mime, M. PHILIPPON ; Fafner, M. VALLIER ; Fasolt, M. DOUAILLIER ; Donner, M. FABERT ; Froh, M. ANANIAN.
Chef d'orchestre : M. LÉON JEHIN.

Quel superbe spectacle vient de nous offrir le théâtre de Monte Carlo, et combien nous devons être reconnaissant à M. Raoul Gunsbourg d'avoir présenté *L'Or du Rhin* dans un cadre saisissant et grandiose !

Pour réaliser une telle mise en scène, il fallait l'ensemble harmonieux auquel ont concouru les décors aux perspectives pittoresques, aux horizons infinis, dont le prestigieux peintre Visconti possède le secret ; les féeriques décors lumineux employés par M. Eugène Frey suivant les sentiments du drame et les exigences de la scène ; les changements à vue auxquels préside M. Kranich ; les costumes si savamment adaptés....

Il n'est pas facile, assurément, de formuler des impressions personnelles, même après plusieurs représentations, sur un ouvrage où il y a tant d'élévation, d'idéal et d'expression et où la nouveauté des moyens techniques exige des études bien autrement approfondies. Tout en nous bornant donc à quelques considérations générales,

rappelons l'action mythologique de *L'Or du Rhin* (*das Rheingold*), le premier des opéras qui composent le cycle de l'Anneau du Nibelung (*das Ring der Nibelungen*), sorte de prologue qui se passe dans les profondeurs du fleuve.

Après un prélude de caractère essentiellement original, où l'orchestre donne l'impression de l'eau, d'abord doucement agitée, faisant pressentir le réveil de la nature, puis graduellement envahissante, d'un effet colossal, le rideau s'ouvre sur les bords du Rhin. Là un changement d'accord nous manifeste la vie par la présence de trois *Ondines*, qui, nageant au milieu des flots, veillent sur le précieux trésor confié à leur garde. Mais un nain hideux, Albéric, de la famille des Nibelungs (gnomes du noir royaume de Nibelheim), s'est glissé dans le fleuve pour y séduire les nymphes. Repoussé, il tourne sa convoitise vers l'or, qui, forgé en anneau, lui donnera un pouvoir illimité, à la condition de renoncer à l'amour. Il escalade le rocher où brille le trésor, et, malgré les lamentations des filles du Rhin, il s'en empare et s'éloigne dans un triomphant ricanement. Le fleuve se couvre de ténèbres. — Des flots sombres, on voit surgir, au loin, un burg aux coupes étincelantes.

C'est l'aurore. Wotan et son épouse Fricka contemplant l'édifice construit par les géants Fasolt et Fafner, sur les ordres du dieu qui, à l'instigation du rusé Loge, a promis en récompense la déesse de la jeunesse, Freia, sœur de Fricka et des dieux Froh et Donner. Fricka reproche à Wotan ce pacte, mais celui-ci n'abandonnera point Freia qui arrive éplorée et poursuivie par les géants. Un débat s'élève. Survient Loge qui n'a rien trouvé dans ses recherches à travers le monde que l'on puisse préférer à la femme et à la jeunesse. Mais il raconte le rapt du trésor, qui seul pourrait délivrer Freia. En attendant, les géants emmènent la déesse en otage. — Wotan descend, en compagnie de Loge, au noir royaume de Nibelheim pour y conquérir l'anneau et en faire la rançon de la déesse. Albéric est là, à la tête des Nibelungs, fouillant le sol pour en extraire les richesses. Il s'est fait fondre par Mime les mailles d'un heaume enchanté — le Tarnhelm — qui le rendra invisible. Aux plaintes du forgeron, roué de coups par Albéric, Wotan et Loge se rapprochent. A ce moment, les Nibelungs, ployant sous le poids des masses d'or, défilent au fond de l'abîme, poussés à coup de fouet par le gnome inexorable qui s'avance vers les dieux en les narguant :

« Dans les souffles purs des cieux,
là-haut vous vivez,
riez, aimez :
Ma poigne d'or,
Vous, dieux, va vous prendre en sa force ! »

Puis, piqué d'amour-propre aux railleries astucieuses de Loge, il veut prouver sa toute-puissance. Il se transforme d'abord en dragon, puis en crapaud. Wotan lui met alors le pied dessus ; Loge le garrotte ; tous les deux le traînent sur terre et l'obligent à leur livrer le trésor, le heaume et l'anneau magique. Dans une farouche imprécation, Albéric s'écrie que, désormais, le charme de son bien engendre la mort... ; que celui qui le portera sera voué à l'égorgeur... ; que le maître de l'anneau sera l'esclave de l'anneau..., et cela jusqu'à ce que le Nibelung rentre en possession du trésor qui lui est ravi. Mais voici les géants qui viennent réclamer le trésor en échange de Freia. Fasolt plante son pieu et celui de Fafner, afin qu'on amoncelle là assez de richesses pour lui en masquer la vue. Il exige, en outre, la bague. Wotan refuse. Les géants vont remmener la déesse, lorsque la lumière s'obscurcit et la divinité Erda — l'âme antique de la terre, la mère des trois norines qui filent le câble du destin — apparaît. Elle prévoit l'accomplissement de la malédiction d'Albéric et le crépuscule des dieux, et conjure Wotan de céder l'anneau maudit. Le Dieu jette

alors l'objet tant convoité sur le trésor. Les géants se le disputent. Ils se battent. Fasolt est tué par Fafner, qui, ayant entassé les richesses et la bague dans un grand sac, s'éloigne sans plus regarder autour de lui. Les dieux restent muets d'horreur. Le ciel s'assombrit dans un épais nuage, le tonnerre gronde, la foudre éclate. Puis le Dieu des tempêtes rassérène l'atmosphère ; les brouillards se dissipent, découvrant un merveilleux arc-en-ciel, édifié par Froh, et qui servira de pont pour arriver au burg incassable. Wotan ramasse une épée oubliée par Fafner, et invite les dieux à le suivre dans sa demeure, le Walhalla. Mais une profonde mélancolie l'accable. Il songe, néanmoins, à créer une race de vaillants héros pour lutter contre les puissances de l'ombre. Loge, se séparant des autres divinités, médite, de son côté, d'édifier sa fortune sur leur ruine. Et, pendant que les dieux marchent sur la route lumineuse, les filles du Rhin pleurent leur trésor perdu.

Le rideau tombe, lentement, reprenant le dernier leit-motif du prologue et la solennelle apothéose du thème de l'arc-en-ciel.

L'orchestre, sur la haute valeur duquel tout a été dit, a traduit avec une rigoureuse exactitude et un élan communicatif l'esprit du maître qu'il interprétait sous la conduite impeccable de M. Léon Jehin. Dans une cohésion parfaite et une fusion on ne peut plus savante des différents timbres instrumentaux, cette phalange de virtuoses célèbres, s'inspirant du même culte, s'est attachée à réaliser une exécution tout exemplaire de la partition de *L'Or du Rhin*. Aussi nous a-t-elle laissé sous le même charme dont elle était elle-même profondément pénétrée.

Dès le premier tableau on est séduit par le chant des *Ondines*, mélangé avec le motif du Rhin, se développant en un *crescendo* de sonorités envahissantes et imitant le torrent en courroux. La brillante fanfare saluant l'or qui s'illumine, après la révolte d'Albéric ; puis le motif de la puissance de l'anneau, où déjà se noue l'action du drame ; la fascination de l'amour ; le motif descriptif du dragon et le suivant, exprimant l'anathème lancé par le gnome ; le thème de l'apparition des géants si caractéristique ; la saisissante scène de l'incantation du tonnerre, suivie du thème de l'arc-en-ciel, sous un superbe trille des violons, des flûtes et des instruments aigus ; enfin le motif du Walhalla, au moment du passage des dieux sur le pont céleste, ce sont des pages d'une inspiration poétique captivante et d'une science musicale unique qui prouvent la force créatrice de Wagner dans tout l'éclat de sa puissance.

Malgré l'insuffisance d'une analyse hâtive, il nous est permis d'admirer, avec cette œuvre de solidité granitique, une interprétation de tout premier ordre.

Le personnage de Loge — est-il besoin de le dire ? — a été composé dans une absolue perfection par M. Van Dick qui est le plus grand, le plus érudit, le plus autorisé et, par cela même, le plus digne interprète wagnérien. Il a établi ce rôle difficile, fait de ruse et d'ironie, avec une vigueur et un souffle vibrant d'art et de jeunesse, en nous révélant avec infiniment de science musicale et scénique l'esprit mordant et astucieux de ce dieu dont le caractère est si bien défini dans le drame.

M. Nivette consacrait à Wotan une interprétation ayant le cachet classique qui ne laisse pas de convenir merveilleusement à sa belle et solide voix et à son geste plein d'autorité.

M. Bouvet (ô superbe trio !), au puissant masque tragique, personnifiait de façon magistrale Albéric, cherchant à dégager la figure impressionnante et repoussante du Nibelung dont il a totalement rendu le caractère et l'action.

M. Philippon, en Mime, est encore une révélation remarquable. Nous ne supposons pas cet artiste, si apprécié d'ailleurs dans ses manifestations comiques, capable d'un aussi heureux effort dans le drame. Il y est convaincu à souhait et largement applaudi.

MM. Vallier et Douaillier obtinrent un vif succès sous les traits puissants et farouches des géants Fafner et Fasolt, ainsi que MM. Fabert et Ananian qui déployèrent leurs riches moyens vocaux dans l'interprétation des dieux Froh et Donner.

M^{lle} Mally Borga a fait valoir dans le rôle de Fricka, avec une aisance admirable, toute la malléabilité de son organe.

M^{lle} Male Talaisi a montré beaucoup de charme et d'émotion dans l'incarnation de Freia, dont la beauté enchanteuse a trouvé en elle une digne représentante.

M^{me} Deschamps-Jehin a très heureusement fait son apparition en Erda, en lui donnant un relief sobre et juste; aussi la réussite du caractère de la prophétesse a-t-elle été complète et le succès de l'artiste plus grand que le rôle.

Quant à M^{lles} Bailac, Charlotte Lormont et Velder, elles ont le droit de revendiquer une grande part du succès que *l'Or du Rhin* vient de remporter ici. La grâce, l'esprit et l'art délicat de ces jeunes artistes, personnifiant Flosshilde, Woglinde et Wellgunde, ont soulevé l'enthousiasme.

L'impression produite à Monte Carlo par cette œuvre fut immense. Sans confondre le charme pénétrant de la séduisante musique des compositeurs de race latine avec les merveilleuses conceptions saxonnaises, on doit convenir que les singularités que l'on y rencontre, et dont on est tout d'abord déconcerté, ont déjà triomphé en nous rendant sensibles à la poésie indéfinissable qui se dégage de ces inspirations épiques.

A l'heure actuelle, le public n'est-il déjà à même d'en juger avec admiration?

Toujours est-il que si les géniales conceptions de Wagner ne trouvèrent pas d'enthousiasme dans les foules d'il y a un quart de siècle, celles d'aujourd'hui en glorifient toutes les qualités transcendantes, en y appréciant toute la profondeur philosophique.

Fernand PLATY.

CONCERTS

Jeudi dernier, le public des concerts a fait fête à M^{me} Toutain-Grün, une des plus remarquables virtuoses de notre époque. M^{me} Toutain-Grün a joué avec une technique impeccable et un sentiment très personnel le *Concerto en La mineur* de Grieg. Elle en a traduit avec souplesse et puissance la grâce poétique, la mélancolie et la séduction. Le *scherzo* du *Concerto en Ré mineur* de Liszt a ensuite été exécuté par elle avec un brio prodigieux.

Une toute jeune violoniste, M^{lle} Ira Novi, a fait applaudir des dons remarquables qui promettent une artiste de valeur. Le *Concerto* de Mendelssohn et *Zigeunerweisen* de Sarasate ont mis en valeur son étonnante virtuosité.

L'orchestre a exécuté l'ouverture de Goldmark, *Au Printemps*, délicieusement nuancée, les *Préludes symphoniques* tirés du drame lyrique *la Princesse aux Abeilles* de Noël Desjardes, dont le succès a été particulièrement vif, et la brillante *Marche Jubilaire* de M. Léon Jehin. Il a aussi interprété, avec tout l'art et la discrétion possibles, le *thème* et les *variations* du *5^e Quatuor* de Beethoven, qui, conçus et écrits pour la musique de chambre, ne peuvent gagner à être confiés à une masse orchestrale si habile soit elle.

Jeudi 20 Février 1908, à 2 heures et demie
14^e CONCERT CLASSIQUE DE MUSIQUE ANCIENNE ET MODERNE
sous la direction de M. LÉON JEHIN
avec le concours de M^{me} JEANNE RAUNAY, cantatrice
et de M^{me} MARGUERITE LONG, pianiste

<i>Symphonie en Sol majeur</i> (n° 13).....	Haydn.
<i>Concerto en Mi bémol</i> , pour piano et orchestre.	F. Liszt.
M ^{me} Marguerite LONG.	
<i>Nocturne</i> , pour instruments à cordes..	Dvorak.
Grand Air du <i>Freyschütz</i>	Weber.
M ^{me} Jeanne RAUNAY.	
<i>Dyonisos!</i> (Suite d'orchestre).....	Léon Moreau.
(Musique de scène pour le drame de M. Joachim GASQUET).	
Air du <i>Roi Pasteur</i>	Mozart.
M ^{me} Jeanne RAUNAY.	
Violon solo : M. CORSANEGO.	
<i>Ballade</i> , pour piano et orchestre.....	G. Fauré.
M ^{me} Marguerite LONG.	
<i>Tannhäuser</i> (Ouvverture).....	Wagner.

TIR AUX PIGEONS DE MONTE CARLO

Le *Grand Prix du Casino* a réuni 177 tireurs qui se sont disputé les premières places pendant les trois journées de mardi, mercredi et jeudi.

Voici les résultats de cette épreuve :

M. le comte O. Czernin (autrichien), tuant 15 sur 15, premier, gagne l'objet d'art et 26.564 francs ;

M. Henriot (français), tuant 14 sur 15, deuxième, gagne 12.478 francs ;

M. Grassini (italien), tuant 13 sur 14, troisième, gagne 8.782 francs ;

MM. Robinson (américain), Cacciari (italien) et Visalli (italien), tuant 15 sur 16, quatrièmes, partagent 6.086 francs.

Hier, lundi, le *Prix de Villefranche*, handicap, a réuni 107 tireurs. MM. Guimet (26 m. 1/4) et Plébins (21 m.), tuant 12 sur 12, partagent les deux premières places ; MM. Galletti fils (25 mètres 1/2) et marquis de Longueuil (26 m. 1/4), tuant 11 sur 12, partagent la troisième place.

La poule au doublé a été gagnée par M. Vaccari.

Mardi 18 février : *Prix de Monte Carlo* (handicap). — 4,000 francs et une médaille d'or, ajoutés à une entrée de 100 francs. Au second, 30 % sur les entrées ; au troisième, 20 % sur les entrées ; au quatrième, 15 % sur les entrées ; le surplus des entrées au premier. 1 pigeon.

Mercredi 19 février : *Prix des Œillels* (distance fixe). — 1,000 francs, ajoutés à une entrée de 60 francs. 1 pigeon à 27 mètres.

Jeudi 20 février : *Prix de Beaulieu* (hand.). — 3,000 fr., ajoutés à une entrée de 80 francs. 1 pigeon.

Vendredi 21 février : *Prix de Roquebrune* (handicap). — 1,000 francs, ajoutés à une entrée de 60 francs. 1 pigeon.

Samedi 22 février : *Prix du Mont-Agel* (distance fixe). — 1,000 francs, ajoutés à une entrée de 60 fr. 1 pigeon à 27 mètres.

Lundi 24 février : *Prix de la Condamine* (handicap). — 1,000 francs, ajoutés à une entrée de 60 francs. 1 pigeon.

SUR LE LITTORAL

De Beausoleil :

Le programme, toujours si heureusement composé, du *Palais du Soleil* est particulièrement remarquable cette semaine. Bertin étonne et amuse par ses surprenantes transformations. L'hilarant Dranem soulève des tempêtes de rire. Le mimodrame *La Chair* fait valoir le charme audacieux de Colette Willy et le beau talent de son partenaire, M. Wagne ; enfin Regina Badet, la première danseuse étoile de l'Opéra-Comique, obtient, en compagnie de M. Paul Franck, un succès considérable dans *Mellika*, ballet-pantomime hindou, qu'elle interprète avec son grand talent chorégraphique et sa grâce réputée.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

EXTRAIT

Suivant jugement rendu par le Tribunal Supérieur, séant à Monaco, statuant en matière correctionnelle, le 6 février 1908,

Le nommé **BERTAINA, Jacques**, fils de Antoine et de Lucie Dalmasso, né à Vernante, province de Cuneo (Italie), le 25 janvier 1861, laitier, demeurant à La Turbie (Alpes-Maritimes), maison Sauvaigo, a été condamné, pour mise en vente d'un produit naturel (lait) qu'il savait être falsifié, par application des articles 437, 439 et 440, nouveaux, du Code pénal, à **cent francs d'amende** et aux frais ;

A été fixée au minimum la durée de la contrainte par corps ;

A été prononcée la confiscation du lait et autres objets saisis ;

Et il a été ordonné que le jugement sera inséré, par extrait, une fois dans le *Journal de Monaco*, et une fois dans le *Petit Monégasque*, le tout aux frais du condamné.

Pour extrait conforme,
délivré à M. l'Avocat Général,
Le Greffier en chef,
RAYBAUDI.

Vu au Parquet :
L'Avocat Général,
E. ALLAIN.

Etude de M^e Lucien LE BOUCHER,
docteur en droit, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

SOCIÉTÉ ANONYME DE

L'HOTEL ET DU RESTAURANT DE L'HERMITAGE

Autorisée par Ordonnance Souveraine du 20 janvier 1908

Il a été déposé au Greffe du Tribunal Supérieur de Monaco, les 5 et 15 février 1908 :

Expédition des Statuts de la **Société de l'Hotel et du Restaurant de l'Hermitage**, établis suivant acte reçu par M^e LE BOUCHER, notaire à Monaco, le 23 décembre 1907 ;

Expédition de la déclaration de souscription et de versement faite suivant acte reçu par M^e Le Boucher, le 23 décembre 1907, avec liste nominative, dûment certifiée des souscripteurs ;

Expéditions des deux Assemblées générales constitutives tenues devant M^e Le Boucher les 28 décembre 1907 et 9 janvier 1908 ;

Expéditions de deux autres Assemblées générales constitutives tenues devant M^e Le Boucher les 1^{er} février et 13 février 1908.

LE BOUCHER, notaire.

AGENCE CIVILE ET COMMERCIALE
6, Rue Caroline, Condamine, Monaco.

F. DAGNINO et CH. PASSERON, propriétaires-directeurs

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

publiée en conformité de l'Ordonnance Souveraine du 23 juin 1907

(Première insertion)

Suivant acte sous seing privé en date du vingt-trois janvier mil neuf cent huit, M. **Mascellanti Ferruccio**, coiffeur, demeurant à Monaco, a vendu à M. **Berna Giovanni**, contre-maître à l'usine à gaz, demeurant aussi à Monaco, le fonds de commerce de coiffeur qu'il exploitait à Monaco, boulevard Charles III, n° 27, maison Biovès.

Les créanciers du sieur Mascellanti, s'il en existe, sont priés de faire opposition sur le prix de vente, au domicile élu en l'Agence Civile et Commerciale, dans le délai de dix jours.

Etude de M^e Charles TOBON, huissier à Monaco
30, rue du Milieu.

VENTE SUR SAISIE

Le lundi vingt-quatre février mil neuf cent huit, à deux heures et demie du soir, dans un atelier de menuiserie, sis à Monte Carlo, chemin de la Rousse, n° 11, villa Gracieuse, il sera procédé, par le ministère de l'huissier soussigné, à la vente aux enchères publiques d'une machine à percer en bon état, de trois établis, quelques outils et d'un lot bois de construction.

Au comptant. 5 p. % en sus pour frais d'enchères.

Charles TOBON.

CESSION de FONDS de COMMERCE

publiée en conformité de l'Ordonnance Souveraine du 23 juin 1907

(Première insertion)

M. Bottai Jean ayant cédé le Garage Fiat, sis à Monte Carlo, 5, avenue Saint-Charles, à M. Jaillet Joannès et Cie, faire opposition, s'il y a lieu, au Garage Fiat, dans le délai de dix jours à compter de la seconde insertion de la présente publication.

Etude de M^e Alexandre EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

VENTE SUR LICITATION

AVEC ADMISSION D'ÉTRANGERS

le Samedi 29 Février 1908, à 11 heures du matin, à Monaco,

en l'étude et par le ministère de M^e EYMIN, notaire,

— EN DEUX LOTS —

d'une magnifique propriété, dénommée :

VILLA ÉTIOLLES

située à Monte Carlo, Principauté de Monaco, vis-à-vis du Casino, à l'angle du boulevard des Moulins et de l'avenue Saint-Michel, comprenant :

1° Belle Villa, élevée, sur sous-sol, d'un rez-de-chaussée et d'un étage, écurie, remise et dépendances, jardin attenant ;

2° Grand terrain à bâtir, situé au-dessus et au nord de la Villa ;

Le tout d'une superficie d'environ 1920 mètres carrés 67 décimètres carrés.

MISES A PRIX :

Premier lot, comprenant la Villa, à l'angle du boulevard des Moulins et de l'avenue Saint-Michel, avec jardin et dépendances, d'une superficie de 989 mètres carrés 57 décimètres carrés..... 250.000 fr.

Deuxième lot, comprenant 931 mètres carrés 10 décimètres carrés de terrain à bâtir à prendre au nord de la propriété..... 250.000 fr.

Charges en sus du prix.

Consignation pour enchérir, par lot, 20.000 francs.

Pour tous renseignements, s'adresser audit M^e Eymin, notaire à Monaco, dépositaire du cahier des charges.

Etude de M^e Alexandre EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat reçu par M^e Alexandre EYMIN, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le vingt et un janvier mil neuf cent huit, dont expédition transcrite au bureau des hypothèques de Monaco, le trois février présent mois, volume 104, numéro 2, a été déposée au Greffe du Tribunal Supérieur de la Principauté ce jourd'hui même ;

M. Nicolas Origo, menuisier, et M^{me} Thérèse Morcio, son épouse, demeurant ensemble à Monaco, rue des Orchidées, ont acquis,

De M. Joseph Bonafède, ancien entrepreneur de travaux publics, propriétaire, demeurant à Monaco, boulevard des Moulins, numéro trente-sept :

Les portions ci-après désignées d'une maison située à

Monaco, quartier du Tenao, boulevard d'Italie, soit le premier et le troisième et dernier étages, water-closet à chaque étage et deux caves au sous-sol dont le surplus appartient à M. Moro. Le dit immeuble, porté au plan cadastral sous le n° 250 partie de la section E, confine dans son ensemble, au sud, le boulevard d'Italie, au nord, M. Lazare Crovetto : au couchant, M^{me} Muggetti.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix principal de douze mille francs, ci..... 12.000 fr.

Pour l'exécution de ce contrat, domicile a été élu à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire soussigné.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre sur les parties d'immeuble vendues des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous droits.

Monaco, le dix-huit février mil neuf cent huit.

Pour extrait :

Signé : Alex. EYMIN.

Etude de M^e Alexandre EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat reçu par M^e Alexandre EYMIN, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, les seize et vingt-cinq janvier mil neuf cent huit, dont expédition transcrite au bureau des hypothèques de Monaco, le premier février courant, volume 104, numéro 1, a été déposée au Greffe du Tribunal Supérieur de la Principauté ce jourd'hui même ;

M. Marie-François-Joseph-Anatole Chauffour et M^{me} Marie-Clémentine Jucquois, son épouse, propriétaires-rentiers, demeurant à Neuilly-sur-Seine, en résidence à Monaco, ont acquis,

De M^{me} Marie-Louise Mugnerot, propriétaire-rentière, demeurant à Monaco, quartier de Monte Carlo, villa Magnan, veuve de M. Joseph-Evariste-Victor Magnan ;

1° Une villa située à Monaco, quartier de Monte Carlo, rue Belle-Vue, dénommée Villa Vercors, élevée, sur sous-sol, d'un rez-de-chaussée et d'un étage, avec jardin, le tout porté au plan cadastral sous le numéro 123 p. de la section D, d'une superficie de deux cent cinquante mètres carrés environ, confinant : au midi, la rue Belle-Vue ; au nord, au terrain ci-après désigné ; au levant, à la villa Saint-Joseph, appartenant aux Sœurs Dominicaines ; et au couchant, à la villa Chaumont, propriété de M^{me} Magnan, venderesse.

Ensemble le droit en commun avec M^{me} veuve Magnan à l'escalier qui de la rue Belle-Vue donne accès à la villa vendue et à la villa Chaumont ;

2° Et un petit terrain en nature de jardin, situé à Beausoleil, etc.

Cette acquisition a eu lieu, pour la partie de l'immeuble située en territoire monégasque, moyennant le prix principal de trente-neuf mille francs, ci. 39.000 fr.

Pour l'exécution de ce contrat, domicile a été élu à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire soussigné.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre sur l'immeuble vendu des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous droits.

Monaco, le dix-huit février mil neuf cent huit.

Pour extrait :

Signé : Alexandre EYMIN.

Etude de M^e Alexandre EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un acte reçu par M^e Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le trente-et-un janvier mil neuf cent huit, dont expédition transcrite au bureau des hypothèques de Monaco, le six février présent mois, vol. 104, n° 4, a été déposée au greffe du Tribunal Supérieur de la Principauté ce jourd'hui même ;

M. Louis Véran, négociant, demeurant à Monaco, place d'Armes, a acquis

De M. Jules-René-Ferdinand-Barberot d'Autay, propriétaire, demeurant à Nice, avenue Béatrix, Villa d'Autay :

Une maison située à Monaco, quartier de la Condamine, rue de Millo, n° 6, élevée sur caves, d'un rez-de-chaussée et de trois étages, avec le terrain sur lequel elle repose, le dit immeuble ayant treize mètres de façade sur la rue de Millo, porté au plan cadastral sous le n° 325 de la section B, confine ; au midi, à la rue de Millo ; au nord, aux ayants droit de MM. Notari et Ayani ; au levant, M. Settimo ; et au couchant, aux hoirs Palmero, avec qui le mur de la maison vendue est mitoyen dans toute sa hauteur.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix principal de cinquante mille francs, ci..... 50.000 fr.

Pour l'exécution de ce contrat, domicile a été élu à Monaco, en l'étude de M^e Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre sur l'immeuble vendu des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai de un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous droits sur le dit immeuble.

Monaco, le dix-huit février mil neuf cent huit.

Pour extrait :

Signé : Alex. EYMIN.

AVIS. M. FRANÇOIS DAGNINO porte à la connaissance du public, de ses nombreux amis et connaissances qu'il vient de créer, à la Condamine, 6, rue Caroline, une

AGENCE CIVILE & COMMERCIALE

qui s'occupera notamment de Contentieux, Recouvrements et Renseignements commerciaux, Gérances, Ventes et Locations d'immeubles, Achats et Ventes de Fonds de commerce, etc.

M. CHARLES PASSERON, qui a été, pendant vingt-cinq ans, principal clerc d'huissier de M^{es} Mars, Bertrand et Blanchy, a la direction de l'Agence.

Nettoyage à Sec spécial. Gants depuis 0 f 25.

Frisure de Plumes et Boas. Blanchissage Hygiénique.



Usine à Beausoleil. — Magasin : villa Paola, 25, boulevard du Nord Monte Carlo

LEÇONS ET COURS POUR JEUNES FILLES

S'adresser à l'Externat des Dames de Saint-Maur, Montée de la Royana, villa André-Jeanne, 3, Condamine, et villa Bella, boulevard des Moulins, Monte Carlo.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

ARRIVÉES du 9 au 16 Février 1908.

Provenance	Nom et Nationalité	Capitaine	Chargement
Marseille	vap. Ile-de-France, fr.	Mandine	Sur lest.
San-Remo	vap. Corsica, fr.	Carriés	Passagers.
Cannes	vap. Amphion, fr.	Roca	March. div.
Saint-Tropez	cutter Jeanne-Léonie, fr.	Dalest	Vin.
Id.	b. Vengeur, fr.	Dantal	Id.
Id.	b. Ville-de-Monaco, fr.	Lambert	Sable.
Id.	b. Joséphine, fr.	Cassinelli	Id.
Id.	b. Bienvenu, fr.	Gay	Id.
Marseille	y. à vap. Princesse-Alice, Monégasque.	d'Arodes de Peyriagues	Sur lest.
Nice	y. à vap. Lady-Evelyn, angl.	Poolus	Id.
Id.	y. à vap. Thalamege, fr.	Dupuch	Id.

DÉPARTS du 9 au 16 Février 1908.

Destination	Nom et Nationalité	Capitaine	Chargement
Ajaccio	vap. Ile-de-France, fr.	Mandine	Passagers
San-Remo	vap. Corsica, fr.	Carriés	Id.
Marseille	vap. Amphion, fr.	Roca	March. div.
Menton	cutter Jeanne-Léonie, fr.	Dalest	Vin.
Id.	b. Vengeur, fr.	Dantal	Id.
Cannes	b. Ville-de-Monaco, fr.	Lambert	Sur lest.
Id.	b. Joséphine, fr.	Cassinelli	Id.
Id.	b. Bienvenu, fr.	Gay	Id.

Imprimerie de Monaco — 1908